

Représentation électorale—Loi

● (1520)

Les Américains ont trouvé une solution à ce problème. Au Sénat, tous les États, petits ou grands, comptent deux sénateurs pour les représenter. Le Rhode Island, la Californie, le Dakota du Nord ou l'État de New-York, élisent deux sénateurs. Ainsi les régions sont représentées au Sénat des États-Unis. Le système électoral permet à un petit État d'élire deux sénateurs au Sénat des États-Unis, ce qui lui donne autant de poids qu'un État plus peuplé. Nous n'avons rien de tel au Canada.

Chez nous, le Sénat est nommé. Je trouve que cela ternit beaucoup notre réputation de pays démocratique. C'est un reliquat remontant à des centaines d'années. Le premier ministre (M. Mulroney) peut nommer n'importe lequel de ses petits copains au Sénat où il y restera jusqu'à l'âge de 75 ans. C'est ce qu'on fait dans un pays qui se dit démocratique. La plupart des Canadiens sont actuellement en faveur de l'abolition du Sénat tel qu'il existe actuellement. Nous pouvons maintenir une deuxième chambre, mais il faut qu'elle soit élective afin que les gens puissent eux-mêmes choisir leurs représentants dans cette institution.

Je voudrais proposer cet après-midi que l'on renvoie cette question au comité et qu'on n'y discute pas seulement de l'addition de six sièges, une question qui ne fait que retarder la solution définitive et ne vaut guère mieux qu'un cataplasme sur une jambe de bois. Cela ne règle rien. Discutons à fond au comité du genre de représentation que nous voulons avoir. Tous les partis à la Chambre des communes comptent un grand nombre de nouveaux députés. Le moment me semble bien choisi pour rompre avec le passé.

Mon collègue, le député de Regina-Ouest, a siégé à un comité spécial de la Chambre sur la redistribution en 1969-1970. Nous persistions à l'époque à essayer de résoudre le problème de la représentation proportionnelle et de la représentation selon les régions en ajoutant un siège après l'autre. La Chambre grandit au petit bonheur. Nous sommes passés de 265 à 284 députés. On propose maintenant d'en porter le nombre à 290. Nous serons bientôt plus de 300. Cela ne résout pas le problème à mon avis. Cela ne fera qu'exacerber le caractère bureaucratique, onéreux et frustrant de la Chambre.

M. Benjamin: Où allez-vous tous les mettre?

M. Nystrom: Mon collègue demande où nous allons tous les mettre. On avait suggéré à l'époque d'enlever les portes arrières, d'abattre le mur du fond et d'ajouter encore 50 à 60 sièges. On avait encore suggéré d'enlever les rideaux et d'ajouter deux autres rangées de pupitres, ou de faire comme à la Chambre des communes britannique qui n'a pas de siège pour chacun des députés. Benji et moi pourrions utiliser le même siège. Un jour ce serait mon tour et le lendemain ce serait le sien.

M. Benjamin: Oh! non.

M. Nystrom: Je ne pense pas que ce soit la solution souhaitée. Ce n'est certes pas celle que je préconise.

M. Gormley: Je partagerai avec Benjamin.

M. Nystrom: Cela ne serait d'aucun secours aux provinces. La Saskatchewan compte maintenant 14 députés sur environ 280 à la Chambre. Cela ne changerait absolument rien que nous en ayons 20 sur environ 400. Nous n'aurions pas davantage d'influence. On ne ferait que dépenser beaucoup plus d'argent et rendre le système encore plus bureaucratique. On ne ferait que ralentir tout le processus et accroître le sentiment de frustration chez les députés.

Je soutiens qu'il nous faut revoir tout le système pour tâcher d'en arriver à un qui tienne compte de la représentation proportionnelle d'une part et de la représentation selon les régions d'autre part. Nous pouvons, par exemple, décider que la représentation sera proportionnelle à la chambre des communes et de la région, dans une autre chambre élue, où toutes les provinces seraient représentées de la même façon. Cela tiendrait compte des désirs des gens au niveau provincial. Chaque province aurait un certain nombre de sénateurs. De cette façon, nous allierions les deux sortes de représentation. Il importe, selon moi, que nous procédions ainsi.

Le régime actuel deviendra très déformé, lourd et encombrant. La carte électorale proposée par l'ancien Parlement comprend des circonscriptions extrêmement étranges. En Saskatchewan, par exemple, on trouve maintenant deux circonscriptions urbaines à Regina et à Saskatoon, et deux d'entre elles sont quelque peu rurales. En vertu de la carte proposée, il y aurait trois circonscriptions à Saskatoon et trois à Regina et quelques unes, dans chaque cas, seraient pratiquement moitié urbaines moitié rurales. La nouvelle circonscription proposée de Regina-Est, par exemple, serait environ 50 p. 100 urbaine et 50 p. 100 rurale. Les ruraux n'ont rien en commun avec les citoyens. Ces limites étranges viennent du régime actuel.

En outre, il y a toutes sortes de situations uniques au Canada. Le Labrador, par exemple, est une entité distincte qui diffère des autres. Nous devrions peut-être prévoir un siège pour le Labrador. Je sais que mes collègues du nord de l'Ontario interviendront tout à l'heure, afin de souligner le caractère unique de leur région. Ils craignent, si nous nous en tenons strictement à la représentation proportionnelle, qu'il ne faille supprimer des sièges dans le nord de l'Ontario. Il y a également le caractère unique du Québec et du Canada francophone et la nécessité d'assurer une représentation aux Canadiens français. La même chose s'applique, bien entendu, aux autochtones.

Le principal objectif de mon intervention d'aujourd'hui est d'inciter mes collègues à ne pas procéder de bric et de broc en ajoutant deux sièges en Ontario, deux en Colombie-Britannique et deux en Alberta. Nous devrions plutôt renvoyer toute cette question au comité, afin qu'il puisse examiner tout le processus de représentation et tenter d'allier la représentation proportionnelle à la représentation géographique.

À l'heure actuelle, dans diverses régions du pays, les gens sont mécontents parce qu'ils ont le sentiment qu'il n'ont pas leur mot à dire. On retrouve des mouvements séparatistes dans l'Ouest et le Québec est agité. Les autochtones et les habitants du nord de l'Ontario se sentent abandonnés. Je crois que nous devons examiner le régime en tentant de concilier toutes ces divergences.